

## Compte-rendu du conseil d'administration du 26 janvier 2024

Sous forme de visio conférence

### Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature française, Nantes Université,  
Béatrice Macé, vice-présidente en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle, Région Bretagne,  
Olivier David, vice-président en charge de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche Région Bretagne  
Anne-Sophie Lamberthon, conseillère régionale Région Pays de la Loire  
Franck Nicolon, conseiller régional, Région Pays de la Loire  
Stéphanie Carnet, conseillère pour la danse, la musique et l'économie du spectacle vivant, DRAC Bretagne, *pouvoir de Cécile Duret Masurel*  
Chantal Remoué, conseillère enseignement supérieur, insertion professionnelle et emploi, DRAC Pays de la Loire, *pouvoir de René Phalippou*  
Benoît Careil, adjoint au maire chargé de la culture, Ville de Rennes  
Bruno Elisabeth, vice-président culture et documentation, Université Rennes2  
Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art et esthétique Université Rennes2, directeur Presses Universitaires de Rennes  
Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Nantes Université  
Stéphanie d'Oustrac, représentante des personnels pédagogiques musique, artiste lyrique et enseignante  
Tristan Jezequel Coajou, représentant des personnels permanents, responsable des cursus artistiques  
Leslie Douzenel, étudiante danse  
Tess Duraz, étudiante musique  
Maximilien Chazan, étudiant musique

### Membres titulaires excusés

Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes Région Pays de la Loire  
Isabelle Chardonner, directrice, DRAC Bretagne  
Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne, *pouvoir donné à Stéphanie Carnet*  
Marc Le Bourhis, directeur, DRAC Pays de la Loire  
René Phalippou, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire, *pouvoir donné à Chantal Remoué*  
Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes  
Rosine Nadjar, intervenante danse

### Membres suppléants excusés

Guillaume Robic, conseiller régional, Région Bretagne  
Samia Sultani-Vigneron déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche à la Région des Pays de la Loire  
Maxime Le Roch, conseiller musique, DRAC Pays de la Loire  
Sélène Tonon conseillère déléguée aux musées, lecture publique et culture ludique, Ville de Rennes  
Audrey Balavoine, intervenante danse  
Marie-Violaine Cadoret, intervenante musique  
Rose Roborel de Climens, étudiante danse

**Et en présence de :**

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale  
Marc Clériveret, directeur du département musique  
Taofik Ligali, responsable administratif et financier  
Caroline Stupienko, assistante de direction et coordonnatrice ERASMUS+  
Lucie Vinatier, Région Pays de la Loire  
Juliette Godier, responsable du service SADT, Région Bretagne  
Elise Lebret, Région Bretagne  
Alain Gabriel, payeur régional des Pays de la Loire  
Maurice Courchay, directeur du département musique excusé

La présidente informe que le conseil d'administration en visioconférence est enregistré pour en faire un compte rendu fidèle.

La présidente excuse Maurice Courchay, directeur du département danse, qui représente le Pont Supérieur dans une réunion pour l'aide à la création chorégraphique lors d'une commission interrégionale avec les DRACs. Pour information, Marc le Bourhis, DRAC Pays de la Loire qui a suivi l'évolution du Pont Supérieur, prendra sa retraite au 1<sup>er</sup> mars 2024. René Phalippou assure l'intérim dans l'attente d'une nouvelle nomination. Chantal Remoué représente la DRAC ce jour.

Françoise Rubellin rappelle le travail du groupe technique qui s'est tenu le 17 janvier 2024 pour vérifier les dossiers en amont.

**I - COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS****Compte rendu du conseil d'administration du 30 novembre 2023**

Les administrateurs absents lors du conseil d'administration du 30 novembre 2023 ne prennent pas part au vote.

Deux abstentions.

Adoption à l'unanimité.

- **1 - COMPTE RENDU DE GESTION 2023**

La parole est donnée à Alain Gabriel, payeur régional des Pays de la Loire.

Le compte de gestion 2023, actuellement en phase de validation technique, est arrêté dans sa forme définitive après un rapprochement avec le compte administratif. Fin 2022, le résultat négatif de - 229 000 € est passé à - 11 000 € en fin d'année 2023. Au vu de la section de fonctionnement, Alain Gabriel constate une amélioration du résultat, car on observe une forte baisse des dépenses de fonctionnement, (- 493 000 € essentiellement sur le poste achats et charges externes qui représente - 418 000 €) supérieure à la baisse des recettes de fonctionnement. Cette réduction des dépenses a permis d'atténuer la baisse des recettes de fonctionnement de 275 000 €, principalement due à la baisse des dotations à hauteur de 264 000 €. Cela se traduit par un déficit de - 11 000 € qui s'ajoute au précédent cumul pour donner un résultat budgétaire de 67 065,58 € (solde du compte 110).

Les prévisions étaient dans l'ensemble fiables, les écarts en dépenses, notamment concernant les charges du personnel, faibles. La sincérité des prévisions est à noter.

La section d'investissement a enregistré un solde positif de 13 469,23 €, avec des recettes à hauteur de 109 000 € et des dépenses à hauteur de 96 000 €. Cela conforte le fonds de roulement. Les prévisions d'investissement étaient dans l'épure de l'exécution.

La version définitive du compte de gestion a été envoyée le 26 janvier 2024.

Adoption à l'unanimité.

- **2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Alain Gabriel explique que compte administratif et compte de gestion fonctionnent en miroir. Le compte administratif est l'exécution des budgets votés. Il se présente avec une section de fonctionnement (charges de personnel et fonctionnement en dépenses, dotations des financeurs et frais d'inscriptions en recettes) et d'investissements. Durant l'année le Pont Supérieur et la paierie régionale, qui va jusqu'au paiement et encaissement de ces sommes, enregistrent la consommation des crédits. A la fin de l'année on rapproche les deux versions.

Il reflète un travail collaboratif et rigoureux entre les différentes entités impliquées. Françoise Rubellin remercie les personnes pour ce travail d'anticipation qui permet de voter tôt un budget 2024 reprenant les résultats de l'exercice 2023.

Adoption à l'unanimité.

- **3 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Le résultat 2023 est celui de la section de fonctionnement (- 11 363,50 €, ce qui représente par rapport à l'ensemble des recettes de fonctionnement 0,39% du budget global), il va abonder le compte de report 110 qui s'élevait à 78 429,08 € au 31 décembre 2023.

Après affectation du résultat, il s'élève à 67 065,58 €.

Adoption à l'unanimité.

- **4 - BUDGET PRIMITIF 2024**

Catherine Lefaix-Chauvel présente un budget primitif équilibré en recettes et en dépenses malgré un contexte inflationniste qui persiste et des financements de plus en plus contraints. Il a été observé que l'État a débloqué 18 millions d'euros en 2024 sur deux exercices pour les 33 écoles d'art et de design territoriales, alors que les écoles supérieures spectacle vivant n'ont rien perçu. Suite au comité de suivi du 15 janvier 2024 en dialogue avec la Drac Pays de la Loire, René Phalippou a évoqué un éventuel redéploiement pour réabonder la contribution statutaire de l'État pour l'EPCC en 2024.

Catherine Lefaix-Chauvel a pris acte d'impasses budgétaires avec pour conséquence certaines factures ne pouvant être honorées à l'avenir. Les leviers sur lesquels le Pont Supérieur ne peut agir avaient été annoncés il y a 18 mois lors du débat d'orientations budgétaires 2023. Malgré les efforts fournis et les résultats constatés, si le résultat net positif est réinjecté en totalité dans le budget prévisionnel 2024, il sera malgré tout difficile de boucler le budget en honorant l'entièreté des factures.

Françoise Rubellin donne l'exemple de la hausse de l'électricité qui impacte les dépenses aussi bien au sein des bâtiments à Rennes qu'à Nantes.

En conclusion, Catherine Lefaix-Chauvel indique que le budget présenté en section de fonctionnement, que l'on mobilise au quotidien, serait de 2 635 200 €, soit une augmentation par rapport au budget prévisionnel 2023 de 1,52 %, au plus juste de la réalité des besoins.

Chantal Remoué précise que la DRAC réfléchit à un éventuel soutien sur les crédits en interne suivant les propositions qui seront faites. Concernant les écoles territoriales d'art, 2 100 000 € ont été redéployés sur tout le territoire. Certaines écoles n'atteignant pas 1000 € de dotation par étudiant, il s'agissait d'un rééquilibrage.

Stéphanie Carnet indique que Catherine Lefaix-Chauvel avait alerté en groupe technique sur l'usage à 100% du résultat 2023 affecté au budget 2024, avec pour conséquence l'absence de filet de sécurité. Le payeur régional précise que si tous les résultats affectés sont utilisés, lorsque le fonds de roulement sera insuffisant pour financer l'activité, la paierie régionale ne prendra en charge que ce qui est possible. La disponibilité des crédits est systématiquement vérifiée en amont. La situation impliquera le besoin de nouveaux apports : nouvelles dotations, emprunts, etc.

Franck Nicolon remercie les services du Pont Supérieur sous la responsabilité de Catherine Lefaix-Chauvel pour le travail effectué en phase avec les orientations prises par les conseils d'administration. Dans le contexte actuel, en fonction des orientations que la DRAC va prendre pour permettre d'abonder le budget de fonctionnement du

Pont Supérieur, la Région Pays de la Loire sera attentive et travaillera en concertation à cette mise en œuvre de propositions d'évolution du département musique.

Chantal Remoué a déjà évoqué avec Stéphanie Carnet et Catherine Lefaix-Chauvel des propositions concernant le fonctionnement du département musique, son évolution et son adaptation suivant les besoins professionnels.

Pour Anne-Sophie Lamberthon, la priorité est de voir avec l'État, premier financeur. La Région Pays de la Loire, qui subit également des contraintes budgétaires, regardera en interne. Sur la question des fluides, il est suggéré de s'adresser aux communes dans lesquels sont positionnés les bâtiments, une aide pouvant éventuellement être apportée. Si une ligne n'est pas suffisamment approvisionnée, cas qui ne s'est pas présenté jusque-là, Catherine Lefaix-Chauvel pourrait ne pas ordonner telle ou telle dépense auprès de la paierie régionale pour privilégier d'autres dépenses essentielles au fonctionnement et aux missions assignées à l'EPCC.

Maximilien Chazan souhaite des précisions sur les discussions budgétaires, assez techniques, des pistes sur comment ces mesures budgétaires pourraient affecter en pratique le fonctionnement du Pont Supérieur, et notamment les pistes de réflexion autour du département musique.

Françoise Rubellin indique que les évolutions proposées seront présentées en deuxième partie de conseil d'administration. Il ne s'agit pas de décider immédiatement de l'avenir du département de musique, mais plutôt d'examiner différentes voies possibles.

Adoption à l'unanimité.

- **5 - CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES**

Alain Gabriel expose un principe en comptabilité publique : théoriquement seul le comptable est habilité à manier des deniers publics (encaissement des recettes, dépenses). Pour l'encaissement des recettes sur site, on autorise la création de régie qui consiste à habilitier une personne de l'établissement à encaisser des recettes et payer des dépenses, limitativement énoncées dans un arrêté de création.

La paierie régionale régularise ensuite ces recettes et dépenses, ce qui inverse le fonctionnement habituel.

La personne habilitée au Pont Supérieur sera le responsable administratif et financier. Il disposera d'une carte bancaire qui permet de réaliser des transactions et d'encaisser des paiements par carte bleue. En revanche, le responsable administratif et financier ne peut pas ordonner une dépense sans l'aval de la directrice générale.

Adoption à l'unanimité.

- **6 - MANDAT CENTRE DE GESTION 44 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS**

Comme pour la recherche d'assurance, il est nécessaire de trouver le meilleur organisme de protection sociale complémentaire, cette demande s'inscrivant dans un contexte (accord national collectif du 11 juillet 2023 faisant suite à un décret d'avril 2022) ouvrant un nouveau droit social pour les agents territoriaux.

Le conseil d'administration souhaite confier cette mission au CDG44 pour le Pont Supérieur.

Adoption à l'unanimité.

## **II - RESSOURCES HUMAINES**

- **7 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE / SAISONNIER D'ACTIVITE)**

Catherine Lefaix-Chauvel indique que le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents permet de répondre à des accroissements temporaires saisonniers d'activité. Le seul emploi non permanent, agent d'accueil sur le site de Nantes, répond à un besoin réel d'accueil les soirs et en semaine pour les étudiants danseurs. La délibération servira au prochain recrutement.

Adoption à l'unanimité.

- **8 - CREATIONS DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADE EN 2024 PREVUS AU ROB 2024 :**
  - **ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**
  - **ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Dans la carrière des agents, il faut valider les avancements de carrière, de grades, qui s'inscrivent en conformité avec les lignes directrices de gestion, mises à jour et présentées au vote du conseil d'administration et en comité social territorial du 2 juin 2023.

Adoption à l'unanimité.

- **9 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite aux créations de postes, le tableau des effectifs est mis à jour.

Adoption à l'unanimité.

- **10 - PRESENTATION DU PLAN DE FORMATION 2024 DES AGENTS PERMANENTS**

Cette présentation est obligatoire pour les collectivités territoriales. Le plan de formation des agents permanents est établi à la suite des entretiens professionnels annuels, prenant en compte les demandes de formation des agents. Il comprend des formations obligatoires et facultatives, collectives et individuelles. Il est noté que le budget contraint ne permet pas actuellement de dégager des fonds pour une formation collective sur la transition écologique, malgré son importance dans le contexte actuel.

Ce point n'est pas soumis au vote.

### **III – INFORMATIONS**

#### **PRESENTATION DES AXES D'EVOLUTION POUR L'EPCC A PARTIR DE SEPTEMBRE 2024**

La présidente salue le travail réalisé par le Pont Supérieur en dialogue avec les DRACs et les régions. Elle passe la parole à Catherine Lefaix-Chauvel pour présenter les axes d'évolution envisagés pour l'EPCC dans ce contexte de crise, commun à tous les pôles d'enseignement supérieur.

Catherine Lefaix-Chauvel évoque l'association Arviva - Arts vivants, Arts durables - qui a présenté aux BIS un plan d'action commun pour une transformation écologique du spectacle vivant et avec l'engagement d'échanger avec les acteurs et actrices de l'enseignement supérieur pour l'intégration de la transition écologique dans les programmes de formation initiale en lien avec un changement profond des organisations et des métiers.

En vue d'un état des lieux, elle énonce les forces du Pont Supérieur :

- Département danse : solide et reconnu, inscrit dans une perspective DE danse en 3 ans (niveau 6 valant grade licence), une expertise singulière : éducation artistique culturelle chorégraphique, danse à l'école, éveil initiation en conservatoires.
- Département musique : une maquette accréditée pour 2 filières d'excellence (3 esthétiques) certifiantes de niveau 6, avec 1 tronc commun, un master co-accrédité avec l'Université Bretagne Occidentale (UBO).
- Charte Erasmus+, certification Qualiopi (malgré l'injustice au niveau national puisqu'en tant qu'établissement de l'enseignement supérieur, le Pont Supérieur doit passer par la certification Qualiopi alors que l'ensemble des universités sursoit à cette obligation). Le budget de la formation professionnelle 2022, 29 772 heures de formation professionnelle pour un chiffre d'affaires actuellement de 206 729 € cela pourrait être amélioré.
- Partenaires universitaires solides et fidèles (Rennes 2, Nantes Université, UBO, école doctorale Arts Lettres Langues, CFMI, INSPE...).
- Partenariats artistiques professionnels très nombreux, partenaire du Campus d'Excellence de l'EAC en Bretagne.

- Visibilité des réseaux professionnels (enseignement spécialisé initial, professionnels du spectacle vivant, OPCO, CNFPT...).
- Axes de recherche singuliers et prospectifs.
- Vivier de formatrices et formateurs de qualité sur le territoire inter-régional et national.
- Ingénierie, locaux partagés.
- organisation stabilisée autour d'une équipe resserrée et compétente.

#### Faiblesses du Pont Supérieur :

- Contrainte budgétaire.
- Contributions statutaires non réévaluées depuis 2011.
- Ressources propres limitées : ratio de dépendance financière de 87,54%, réforme de la taxe d'apprentissage, réforme de la VAE, réforme financements formation professionnelle, extinction du fonds de roulement.
- Dépenses structurelles incompressibles.
  - application du CGCT (code général des collectivités territoriales).
  - implantation en bi-site dans des locaux partagés (refacturation villes, contrainte d'espaces disponibles).
- Marges d'efforts réduites, période 2021-2023 : déjà une baisse de consommation de crédits (charge de personnel, facturation déplacements, missions, repas) de 252 318 €.
- Des nouvelles externalités à intégrer : lutte contre les VHSS, transition écologique, handicap, santé étudiante.
- La carte européenne étudiante, le projet de systèmes d'information Pégase du ministère de la Culture (système centralisé de remontées de données).

#### Opportunités :

- Le Pont Supérieur : maillon d'une filière, connecté aux secteurs d'employabilité des diplômées et diplômés.
- Formation initiale : l'enseignement artistique spécialisé manque de diplômés ; nécessité de mieux recruter et d'orienter les parcours (voir rapport sur l'insertion et l'intégration des diplômés de l'enseignement supérieur musique Jean-Pierre Estival, Philippe Ribour, inspecteurs de la création artistique, novembre 2022).
- Formation professionnelle : nouveaux besoins dans les domaines artistiques et pédagogiques.
- Le Pont Supérieur est en complémentarité d'offres à l'échelle inter-régionale (Formaculture...) et nationale (cartographie).
- Le Pont Supérieur sait ajuster les contenus et les modalités de formation (démarche qualité) et donner du sens à l'exigence artistique.
- Le Pont Supérieur mise sur le collectif : coopération, solidarité, mutualisation, impacts sur l'activité et la production artistique, pédagogique et scientifique

C'est l'occasion pour le Pont Supérieur d'ancrer son identité artistique et pédagogique autour du renforcement des communs et l'acquisition de nouvelles compétences transversales et transférables.

Afin de "mieux former pour mieux insérer", plusieurs pistes sont à explorer :

Développer un offre cohérente et soutenable financièrement

Dès la rentrée 2024-2025 :

1) Finaliser la mue du DNSPM-DE en formation initiale : le collectif inter-domaines au centre.

Mieux recruter et orienter les parcours de formation DNSPM et DE.

2) Ouvrir une 2<sup>nd</sup>e formation professionnelle longue au Diplôme d'État de professeur de musique itinérante sur le territoire breton (+ accès ponctuel à des personnes extérieures à la formation).

3) Poursuivre l'offre d'accompagnement pour les candidats au DE musique par la VAE validée partiellement

4) Refondre la maquette et les contenus du Master Artiste des musiques traditionnelles, en partenariat avec l'UBO, autour de la recherche-artistique (prochaine promotion : 2025).

A partir de janvier 2025 :

5) Proposer une offre de formation professionnelle artistique modulaire spécialisée par domaines avec pour objectif de répondre à l'évolution des pratiques professionnelles et aux besoins émergents des milieux professionnels selon trois axes thématiques :

encadrement des pratiques amateurs / formation de formateurs / médiation pour les artistes.

VAE : en fonction de l'évolution du contexte législatif de la VAE, poursuivre l'offre d'accès du DE de professeur de musique par la VAE (93 Diplômes d'État de professeur de musique délivrés entre 2012 et 2023).

Suite à la réunion du 15 janvier 2024 avec les services DRAC Pays de la Loire qui souhaitent plus de précisions sur les impacts financiers, les transformations engagées fonctionnent sur le plan artistique, financier et pédagogique, mais il est plus difficile d'évaluer les fonds de la formation professionnelle (FFP) à cause de nombreux paramètres entrant en ligne de compte.

échéance	actions	Impacts financiers visés
<b>Rappel : entre 2021 et 2023</b>	Réorganisation administrative + mise en place progressive de la nouvelle maquette accréditée musique	<b>Economies déjà réalisées :</b> <b>252 318 euros</b>
<b>Rentrée 2024</b>		
	DNSPM-DE acte II	1 <sup>ère</sup> année de mise en œuvre rationalisation des dépenses (1/3)
	Ouverture 2 <sup>nd</sup> e Formation professionnelle longue au DE musique 2024-2026	Recettes FFP
	Accompagnement DE par la VAE	Recettes FFP
	Master AMT en lien avec l'UBO, report	Pas de chiffre d'affaires - XXX euros de dépenses (4 mois en 2023 + 6 mois en 2024)
<b>Janvier 2025</b>	1 <sup>ère</sup> offre de formation professionnelle artistique spécialisée par domaine	Recettes FFP
<b>Rentrée 2025</b>	Poursuite du déploiement du DNSPM-DE acte II	Poursuite de la rationalisation des dépenses (2/3)
	Développement offre de formations professionnelles modulaires	Recettes FFP
	Formation professionnelle longue DE musique 2025-2027	Recettes FFP
	DE musique par la VAE ?	Recettes FFP
	Lancement Master réformé 2025-2027	Recettes FFP
	Remarque : démarrage du DE Danse en 3 ans ?	

Rentrée 2026		
	Finalisation du déploiement du DNSPM-DE acte II	Dernière étape la rationalisation des dépenses (3/3)
	Formation professionnelle longue DE musique 2026-2028	Recettes FFP
	Offre de formations professionnelles modulaires	Recettes FFP
	DE musique par la VAE ?	Recettes FFP
	Master réformé	Recettes FFP (2/2)
printemps 2027		
	Phase 1 de l'accréditation 2028-2033 : auto-évaluation	
	Phase de bilan.	

Catherine Lefaix-Chauvel souhaite projeter le Pont Supérieur dans une trajectoire prospective cohérente eu égard sa phase d'accréditation actuelle et le moment où il devra repasser en accréditation.

Élise Lebrét souhaite savoir si l'ouverture à la formation professionnelle pour le Master répond aux besoins d'un secteur ou à la question du financement de cette formation.

Marc Clériveret explique que le Master fonctionne par recrutement tous les 2 ans, avec 1/3 des effectifs en formation initiale et 2/3 en formation professionnelle. Rendus à la troisième promotion et en faisant le point avec le département des sciences sociales de l'UBO à Brest, le projet d'évolution consiste à proposer un Master dans la recherche artistique dans le cadre de la création artistique avec une ouverture à toutes les esthétiques. Les contenus du Master vont être revus par le responsable pédagogique Tristan Jezequel Coajou en collaboration avec les enseignants chercheurs de l'UBO et en connexion avec d'autres Masters de recherche artistique au niveau européen.

Anne-Sophie Lamberthon remercie l'équipe pour ces pistes et remarque que la formation professionnelle semble être un axe assez fort. A la question de l'axe de la formation continue comme une des pistes envisagées, Catherine Lefaix-Chauvel précise qu'il s'agit de la nouvelle terminologie : le terme de « formation continue » disparaît au bénéfice de la notion de « formation professionnelle ». Elle se fait déjà en danse par exemple avec des modules de 4 jours à destination des professionnels des conservatoires ou des artistes qui s'inscrivent dans un partenariat avec le CNFPT. En musique cela correspond à la FCDE, organisée avec une journée banalisée par semaine, modalité adaptée à des professionnels en activité, pour suivre la formation. Il faut prendre en compte l'accès aux locaux et la responsabilisation de chacun pour le suivi de la formation. A ce titre les conditions générales de vente, disponibles sur le site internet du Pont Supérieur, ont été revues afin de réduire le risque financier lié à l'absentéisme.

Stéphanie Carnet salue le fait de travailler avec le secteur professionnel suivant ses besoins. Elle informe du dispositif « objectif chœurs ! » (Réseau pour la voix au service de l'éducation artistique en Bretagne) pour éventuellement travailler en collaboration avec l'Opéra. Il serait également intéressant d'organiser des réunions d'information en réseau, notamment avec les Conservatoires, pour que les initiatives portées par le Pont Supérieur soient partagées avec l'ensemble du secteur. Concernant la réflexion sur les contenus du Master musiques traditionnelles, la DRAC soutient cette initiative de le questionner et de le faire évoluer et sera attentive à ces propositions.

Tess Duraz évoque les problématiques de fermeture du bâtiment Hoche le samedi empêchant les étudiants de travailler et des problèmes de sécurité au Blosne. Benoît Careil fera remonter ce constat auprès de la directrice du Conservatoire de Rennes, Hélène Sanglier, dont les équipes sont partiellement en arrêt maladie, ce qui peut expliquer des difficultés d'ouverture de locaux. Face aux problèmes de sécurité, de délinquance et d'agressions, la ville de Rennes est très réactive et mobilisée pour limiter le trafic, principale cause de ces agressions.



Béatrice Macé souhaite savoir comment la prise en considération du besoin des professionnels a été menée (travail commun avec les différents acteurs des réseaux ?).

Catherine Lefaix-Chauvel, en tant que co-présidente de l'Anescas, association nationale des établissements supérieurs culture, réfléchit régulièrement sur cet axe d'accompagnement à l'insertion professionnelle, en lien notamment avec le ministère de la Culture. Sur l'identification des besoins du secteur, le Pont Supérieur est en lien étroit avec les partenaires tels que Matthieu Rietzler, directeur de l'Opéra de Rennes ou Alain Surrans, directeur d'Angers Nantes Opéra. A la suite d'échanges aux BIS (biennales internationales du spectacle vivant) qui rassemble un grand nombre de professionnels, on constate un changement, une diversification des compétences professionnelles. La nouvelle maquette du DNSPM répond à ces objectifs grâce à l'organisation en blocs de compétences et la mise en œuvre de compétences généralistes transversales et transférables, dans la filière LMD à l'échelle européenne, si l'on souhaite poursuivre en Master.

Stéphanie d'Oustrac souligne qu'il est de plus en plus compliqué en tant que professeure d'être également professionnel artistique, notamment en raison de contraintes de jours et d'horaires pour enseigner. L'important est de rester en lien pour créer, évoluer et suivre au plus près les besoins pour les futurs artistes et professionnels du métier.

Juliette Godier intervient pour savoir s'il existe, outre le PowerPoint de présentation qui sera transmis à tous, un document détaillé de l'offre de formation, afin de l'expertiser pour être en mesure de faire des retours sur les évolutions proposées.

Il n'existe pas de document disponible pour l'instant, les propositions restent à affiner.

Franck Nicolon souhaite, même s'il est trop tôt pour évoquer la maquette budgétaire spécifique, que les moyens soient partagés au-delà du budget propre du Pont Supérieur pour la mise en œuvre du projet du département musique.

Catherine Lefaix-Chauvel indique que le département musique continuera à fournir des efforts pour s'adapter et faire de nouvelles propositions dans la mesure où les contributeurs accompagneront le projet.

## **DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION ET QUESTIONS DIVERSES**

Françoise Rubellin rappelle que mandat de la directrice générale prend fin en septembre 2024. Pour envisager le recrutement en respectant les délais inhérents à la procédure, il est nécessaire de positionner un conseil d'administration exceptionnel fin mars ou début avril, qui permettra de connaître les intentions de l'actuelle directrice générale et les souhaits du conseil d'administration.

Pour rappel, lors du renouvellement du mandat de Catherine Lefaix-Chauvel en 2021, le processus avait été réalisé en deux temps : en mars pour évoquer la question et autoriser Catherine Lefaix-Chauvel à se représenter puis en mai pour proposer sa candidature. Il est souligné l'importance d'anticiper cette transition afin d'assurer une continuité dans la direction de l'établissement.

Le prochain conseil d'administration exceptionnel du Pont Supérieur aura lieu fin mars début avril 2024.

Françoise Rubellin donne pour conclure la parole à Pierre-Henry Frangne, personnalité qualifiée du conseil d'administration, impressionné par la qualité des débats et des projections à la fois budgétaires et politiques de l'institution.

## **QUESTIONS DIVERSES**

La présidente clôt le conseil d'administration.

La séance est levée à 12 heures 10.